

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 01 JUILLET 2019 à 20 h 30

5

N°07/2019

Etaients présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr BACLET Gilles, Mr FERRACHAT Sébastien, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mme POLLET Dorianne, Mme DOS SANTOS Stéphanie, Mr LASSEGUE YVES, Mme BREYNE-GAILLARD Raymonde

Etait absente

Mme BRUNEAU Catherine

Etait absente excusée :

Mme GAUBERT Isabelle

Mme DOS SANTOS Stéphanie a été élue secrétaire de séance

Avant l'ouverture du Conseil Municipal, Mme CAPRON, directrice du PNR, a fait un exposé sur le projet de la charte afin d'expliquer l'utilité et les objectifs du Parc. Après ces explications, le conseil municipal satisfait de cette intervention a remercié Mme CAPRON, qui nous a quittés.

La séance du Conseil Municipal, a été ouverte à 21 h 30 et l'approbation de la délibération de la charte du Parc National Régional Oise (PNR) a été mise au vote, après lecture par Mr FERRACHAT Sébastien.

APPROBATION DU PROJET DE LA CHARTe DU PARC NATIONAL REGIONAL OISE (PNR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'environnement

Vu le décret du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable du 13 janvier 2004 portant création du Parc naturel régional Oise – Pays de France,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2004 portant création du Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Vu la délibération de la Commune de Jagny-sous-Bois, approuvant son adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du parc naturel régional Oise – Pays de France

Vu la délibération du 17 mars 2011 du Syndicat Mixte du PNR proposant un nouveau périmètre d'étude, un nouveau calendrier et une nouvelle liste des organismes à associer à la charte,

Vu la délibération n° 53-02 du Conseil régional de Picardie du 24 juin 2011 actant la mise en révision de la charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France,

Vu la délibération n° CR14-11 B du Conseil régional d'Ile de France du 24 juin 2011 actant la mise en révision de la charte du Parc naturel régional Oise – Pays de France,

Vu le décret ° 2011-816 du 06 juillet 2011 portant prolongation du classement PNR Oise Pays de France,

Vu la délibération du comité syndical du PNR du 12 novembre 2014 sollicitant Monsieur le Président de Région pour transmettre la demande d'avis intermédiaire auprès du Ministère de l'écologie et du développement durable,

Vu les avis intermédiaires du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer le 27 octobre 2015, de la Fédération des Parc naturels régionaux le 13 mai 2015, du Conseil National de la protection de la nature le 20 mai 2015,

Vu la délibération du comité syndical du Parc naturel régional Oise – Pays de France du 09 juin 2016 approuvant la modification du rapport de la charte et du périmètre d'étude, transmettant au Président du Conseil régional le projet de charte pour l'arrêter et le soumettre à enquête publique.

Vu l'avis de la Formation d'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable rendu le 19 octobre 2016 sur le projet de charte et son évaluation environnementale,

Vu l'arrêté n° 17000082 du Président du Conseil régional des Hauts-de-France en date du 27 janvier 2017 arrêté le projet de charte naturel régional Oise – Pays de France

Vu l'avis favorable de la Commission d'enquête publique du 9 mai 2017,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Oise – Pays de France du 26 mars 2019 approuvant le projet de Charte et ses annexes,

U les courriers de la Présidente du Conseil régional Ile-de-France et du Président du Conseil régional Haut-de-France invitant les Commune, les établissements publics de coopération intercommunale et les départements à délibérer sur le projet de charte et le cas échéant, à adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France,

APPROUVE sans réserve la Chart révisée du Parc naturel régional Oise – Pays de France 2019-2034 ainsi que les annexes correspondantes dont le projet de statuts modifié du Syndicat Mixte d' Aménagement et de gestion Oise – Pays de France

AUTORISE Madame le Maire, à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

Ont voté :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
J. HOLLINGER

QUESTIONS DIVERSES :

INFORMATION SUR LE FINANCEMENT DE L'ECOLE ALAIN FOURNIER

Comme vous le savez, le SIPEAF attendait une subvention de 539 000 €, du département et de la région, en complément de celles déjà notifiées d'un montant de 500 000 €.

Lors de la réunion du 26 juin 2019 du conseil de la Communauté des Communes, Monsieur MELIN, assisté de Mr MAUGAN, ont informé que la DGFIP n'envisageait pas de donner son aval pour le montant attendu de 539 000€ étant donné que la commune majoritaire n'est pas en mesure d'assurer le financement de cette école.

A la suite de quoi, la Communauté des Communes, envisagerait deux solutions :

- Cautionner le SIPEAF auprès de la DGFIP, sous certaines conditions à étudier
- ou
- aider la commune concernée avec un prêt sur 4 ou 5 ans.

Compte tenu de la situation, Jagny-sous-Bois, rappelle qu'en cas de défaillance financière de l'une ou des communes du syndicat, les autres communes, seraient dans l'obligation d'assurer les paiements, en lieu et place, de toutes les communes en difficultés.

Notre commune ne peut courir ces risques éventuels et je demande au Conseil Municipal que la Communauté de Commune prenne la compétence de l'école Alain Fournier en incluant tous les actifs.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, à faire une lettre dans ce sens, qui sera adressée au Président de la Communauté de Commune et aux partenaires concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Le Maire
J. HOLLINGER

**EN SUITE AU CONSEIL MUNICIPAL DU
01 JUILLET 2019**

NOEL DES ENFANTS 2019 :

Mme POLLET Dorianne et Mr ROUDEAU-COOPER Laurent se chargent de l'achat des cadeaux chez TOY S'RUS.

TRACAGE DES PARKING

Mr FERRACHAT Sébastien est en charge de ce dossier.

NETTOYAGE DES ATELIERS, RESERVE DE LA SALLE POLYVALENTE, DU CLOCHER ET DES PANNEAUX SIGNALETIQUE

La date retenue est le samedi 27 juillet 2019 à 9 h. Seront présents Mr FERRACHAT Sébastien, Mme DOS SANTOS Stéphanie, Mr BACLETT Gilles, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mme HOLLINGER Jacqueline , Mr DEMARTY Daniel et sous réserve, Mr LASSEGUE Yves.

POSE DE PLAQUE DE RUE

Mr BACLETT Gilles